



Monsieur Olivier DUSSOPT,
Secrétaire d'État auprès du ministre
de l'Action et des Comptes publics

Objet : décret sur le don de jour.

Monsieur le Secrétaire d'État,

Lors de la réunion à la DGAFP du lundi 25 juin 2018 où était présenté le nouveau dispositif sur le don de jours, nos organisations syndicales, quelles que soient leurs appréciations globales sur le texte, étaient unanimes sur la nécessité d'une participation de l'employeur lorsque qu'un ou une agent-e effectue un don de jours à un-e autre agent-e qui vient en aide à une personne atteinte d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap.

En effet, il nous semble qu'une telle contribution serait un signe fort donné sur l'engagement du gouvernement dans une démarche de solidarité qui, à nos yeux, doit impliquer concrètement tous les acteurs.

Ce sujet étant à l'ordre du jour du prochain CCFP du 17 juillet, nous vous sollicitons sur ce sujet afin d'obtenir un arbitrage favorable de l'autorité politique que vous représentez.

Dans l'attente de votre réponse, soyez assuré, Monsieur le Secrétaire d'État, de notre parfaite considération.

Le Secrétaire Général
de l'UFSE-CGT
Jean- Marc CANON

La Secrétaire Générale
de l'UFFA-CFDT
Mylène Jacquot

Le Secrétaire Général
de l'UIAFP-FO
Christian GROLIER

Le Secrétaire Général
de l'UNSA Fonction publique
Luc FARRE

La Secrétaire Générale
de la FSU
Bernadette GROISON

La Déléguée Générale
de SOLIDAIRES
Gaelle MARTINEZ

Le Président
de l'Interfon CFTC
Denis LEFEBVRE

Le Président de la FA-FP
Bruno COLLIGNON

Nathalie MAKARSKI
Présidente de la Fédération des
Services Publics CFE CGC